



La Défense, le 1<sup>er</sup> juin 2017

## MESSAGE n° 2017 – 09

### Compte rendu d'audience DOPC du 12 mai 2017

Cher(e)s collègues,

Le vendredi 12 mai 2017, une délégation du SCPN, composée de Céline BERTHON, secrétaire générale, accompagnée de Jérémie DUMONT, secrétaire national et de Gérard DEUTSCHER (section DOPC) a été reçue à sa demande, par Alain GIBELIN, et son adjoint, Éric BELLEUT. L'audience nous a permis de faire le point sur de nombreux sujets, dont certains avaient pu légitimement vous interpeller.

#### I – Les problématiques du maintien de l'ordre sur l'agglomération parisienne :

En raison de l'actualité et de la récente diffusion de la circulaire du ministre relative à l'autorité civile, nous avons tout d'abord évoqué les problématiques du MO sur l'agglomération parisienne, en revenant notamment sur les très graves incidents qui sont survenus à Paris à l'occasion des manifestations du premier mai 2017.

Nous avons déploré l'ultra-violence qui caractérise désormais la mouvance anarcho-libertaire, aussi dénommée « Blacks Blocs », qui délibérément agresse nos forces avec la volonté manifeste de blesser très grièvement voire de « tuer » les fonctionnaires de police qui sont, de fait, devenus de véritables victimes « sacrificielles » potentielles.

Cette violence aveugle implique que les autorités ne fassent preuve d'aucune inhibition dans l'usage raisonnable des armes à disposition des forces de l'ordre.

Or, nous avons été informés par certains d'entre vous présents sur le terrain, de quelques retards voire d'atermoiements, dans la décision d'engager l'Engin Lanceur d'Eau à l'occasion des manifestations du 1<sup>er</sup> mai.

Le directeur nous a clairement indiqué que pour lui l'usage de l'ELE était tout à fait légitime et qu'il avait rencontré effectivement des difficultés techniques dans son emploi, à l'occasion de la manifestation du premier mai, ceci expliquant le retard pris dans l'usage de ce moyen, mais que ces péripéties ne remettaient pas en cause le principe même de son usage en maintien de l'ordre.

Il a reconnu avec nous, que le lanceur d'eau permettait d'offrir une riposte intermédiaire et graduée, seule capable de tenir à distance nos adversaires les plus violents.

Le SCPN a d'ores et déjà sensibilisé le préfet de police à l'absolue nécessité de faire droit rapidement aux demandes des autorités opérationnelles quant à l'emploi de cet engin, dont l'usage permet d'ailleurs d'éviter d'avoir recours à des solutions plus dangereuses.

En effet, à l'occasion d'une rencontre entre Céline BERTHON, Richard THERY et le préfet Michel DELPUECH qui s'est tenue le lundi 29 mai, ce dernier a confirmé n'avoir aucune prévention particulière quant à l'emploi du canon à eau et a témoigné sa volonté d'appréhender avec les moyens et les stratégies adaptés ces opérations de maintien de l'ordre à grands risques.

Selon nous, l'autorité politique – de tout niveau d'ailleurs- doit intégrer le fait que les forces de l'ordre ne toléreront pas plus longtemps qu'un des leurs soit gravement blessé, voire pire, à l'occasion d'un service d'ordre et qu'il est urgent de prendre conscience du fait que ce drame aurait en tout état de cause des conséquences nettement plus graves que le simple emploi, même polémique d'un camion lanceur d'eau.

Outre l'analyse de l'évolution de la menace avec de nouveaux outils tel « SYNAPSE » que la direction a récemment mis en place, et qui permet de diffuser à l'ensemble des collègues de la DOPC des analyses pertinentes sur les RETEX des services d'ordre, ainsi que sur les évolutions à venir, Alain GIBELIN a déclaré souhaiter développer une interaction opérationnelle entre la DOPC et la DSPAP.

La question de la coordination des deux directions sera en tout état de cause placée sous la férule du préfet de police, notamment à la faveur du plan de la sécurité du grand Paris, et le SCPN restera attentif aux orientations privilégiées.

## II – L'hyper-engagement des TI de la DOPC et le manque de reconnaissance très majoritairement ressenti par ces derniers

### 1/ Promotion MSI Eurofoot

Nous avons déploré le faible nombre de commissaires de la DOPC parmi les attributaires de la promotion de la MSI décernée au titre de l'Euro 2016, alors même que certains d'entre eux avaient été particulièrement engagés à cette occasion et avons fermement souligné l'incompréhension et la profonde insatisfaction de nombre d'entre vous qui nous avez saisis de cette problématique.

Le DOPC nous a répondu en précisant que la liste MSI avait dû respecter un quota par grade et que tous les décorés l'avaient été pour un « engagement exceptionnel ». A ce titre, il a affirmé ne pas comprendre les vives réactions de nos collègues, que nous soutenons, et qui pourtant se sont exprimés très clairement sur ce sujet.

Nous avons insisté sur le fait que la majorité des fonctionnaires que nous représentons déplorent que seuls des ACD, dans les meilleurs des cas, et quasi jamais des ordres nationaux, ne soient décernés à ceux d'entre eux blessés en service, malgré nos demandes réitérées.

Nous avons réaffirmé au DOPC que nous partageons quant à nous l'incompréhension et les interrogations de nos collègues quant à cette liste et plus largement, nous avons insisté sur la

problématique de la gestion RH à la DOPC, dont les écueils nombreux sont hélas à la hauteur de l'extrême rudesse des postes proposés par cette direction.

Nous avons ainsi rappelé nos interventions successives auprès de la direction pour constater et déplorer le manque de reconnaissance envers nos collègues, particulièrement engagés et exposés, professionnellement, physiquement et juridiquement, depuis des mois voire des années, et souvent blessés, parfois gravement.

Cette situation nous interpelle et nous avons souligné à cette occasion que la DOPC était la direction active de la police nationale qui comptait le plus de commissaires de police blessés en service.

Nous espérons que le directeur, qui a récemment, soulignons-le, envoyé un message de satisfaction aux chefs de service après les événements du premier mai, persévérera dans cette voie d'humanisation des rapports hiérarchiques au sein de la DOPC.

## 2/ IRP

La délégation SCPN a questionné le DOPC sur l'attribution de la part variable de l'IRP qui sera versée aux attributaires sur le salaire du mois de juin.

Au vu du document qui nous a été fourni par la DRCPN, et qui reste anonyme, malgré nos demandes là aussi réitérées, nous considérons qu'en raison de leur grande implication, la part variable de l'IRP aurait dû être servie en priorité aux collègues les plus engagés en MO.

Il s'agit pour nous d'un critère incontestable et facile à mettre en œuvre à l'aide du tableau d'activité diffusé mensuellement à l'ensemble des collègues de la direction. A cette occasion, la secrétaire générale a rappelé la position du SCPN, telle qu'elle apparaît dans le communiqué qui vous a été récemment transmis sur ce sujet sensible.

Nous sommes hélas toujours dans l'attente de la transmission de la liste nominative des bénéficiaires, pourtant demandée dans un courrier formel à la DRH-PP par le SCPN...

## 3/ L'emploi des TI

Le SCPN a par ailleurs rappelé les effets délétères d'un sur-engagement de certains TI problématique non seulement pour leur équilibre personnel, mais aussi familial, du fait de leur forte mobilisation, notamment les week-ends.

En réponse le DOPC adjoint a précisé les règles d'emploi des TI et la mise en place des semaines « rouge et vertes » destinées à alléger l'emploi des commissaires de police.

Des marges de progression non négligeables subsistent toutefois selon nous, et nous resterons vigilants quant à cet enjeu potentiellement créateur de mises en « danger » pour certains commissaires.

Dans le même ordre d'idées, interpellé sur les prérogatives « d'hyperpuissance » de l'état-major, le directeur a répliqué en insistant sur l'importance au quotidien du rôle des CEMA et les responsabilités particulières qui pèsent sur leurs épaules, lesquelles ont été fortement accrues depuis la mise en place de la réforme de la DOPC et le seront encore plus avec l'approfondissement à venir de celle-ci.

L'existence de certains points de progrès, notamment lorsque les salles de commandement tardent sans justification légitime et opérationnelle à libérer les commissaires de police, n'a pas été contestée.

Il convient de rechercher davantage de souplesse dans la gestion des commissaires de police et de tenir compte de l'épuisement des vocations qui se traduit par les difficultés de plus en plus grandes pour susciter des candidatures sur les postes ouverts à la DOPC.

Sur ce sujet nous considérons qu'il est indispensable d'adapter le régime indemnitaire, comme cela a été fait pour d'autres directions.

Nous interviendrons en ce sens auprès de nos autorités afin d'obtenir en faveur des collègues de la DOPC un régime indemnitaire plus satisfaisant.

Le DOPC n'a pas défavorablement accueilli ces dernières remarques, reconnaissant par ailleurs que la fidélisation des fonctionnaires au sein de sa direction était une condition essentielle à la préservation d'un savoir-faire indispensable à la bonne conduite des opérations de terrain.

En conclusion, le SCPN restera vigilant quant à la qualité du management déployé au sein de la DOPC, ainsi qu'à la nécessaire amélioration **substantielle** des conditions de travail de nos collègues, qui devront pouvoir compter sur des moyens matériels adaptés, et être soutenus en cas d'incident de parcours juridique (saisines record du Défenseur des droits etc.).

Les techniques de maintien de l'ordre feront l'objet d'un examen attentif de notre part (stratégies de contact avec les manifestants, judiciarisation, position de l'autorité civile...) afin que les orientations qui leur seront données ne mettent pas nos collègues en difficulté.

La réforme annoncée de la DOPC nous mobilisera fortement et vous serez naturellement invités à vous exprimer entre autres par nos voix, les vôtres étant **les seules** qui comptent.

Soyez assurés de notre détermination intacte à vous défendre et à proposer continuellement, dans un syndicalisme constructif, des voies d'amélioration crédibles à l'administration et au politique sur cette thématique de l'ordre public, dont nous mesurons chaque jour la spécificité et la grande sensibilité.

Le secrétaire général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Céline BERTHON', written over a faint circular stamp or watermark.

Céline BERTHON.